



Assemblée générale

Distr. générale
2 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Points 128 et 140 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Ressources nécessaires pour les investigations concernant les achats

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport porte sur les dispositions provisoires à prendre pour l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats. Le Bureau des services de contrôle interne a présenté de son côté un rapport sur les activités de l'Équipe pendant la période de 18 mois terminée le 30 juin 2007 (A/62/272). Comme il le dit, il est peu probable que les investigations que mène actuellement l'Équipe soient achevées avant la fin de 2007. Le présent rapport explique donc les arrangements qu'il faudra prendre à son sujet en 2008 en attendant que soient formulées et examinées les propositions tendant à renforcer la Division des investigations du Bureau des services de contrôle interne.

* Nouveau tirage pour raison technique.



I. Introduction

1. L'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats a été mise sur pied le 12 janvier 2006 au Bureau des services de contrôle interne. Celui-ci a présenté un rapport distinct sur ses activités pendant la période de 18 mois achevée le 30 juin 2007 (A/62/272). Comme il l'indique, l'Équipe enquête sur les affaires impliquant les appels d'offres, les responsables des achats à l'ONU et les fournisseurs qui font affaire avec elle. L'Équipe fait partie du Bureau et relève directement du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne.

2. L'Équipe devait à l'origine être un organe provisoire, créé spécialement pour régler un certain problème, mais il est peu probable que les investigations auxquelles elle procède actuellement soient terminées avant la fin de 2007. Les prévisions de dépenses révisées du Bureau pour l'exercice biennal 2008-2009 qui seront normalement présentées à l'Assemblée générale tiendront compte du renforcement des capacités d'enquête du Bureau, selon les recommandations émises à l'issue de l'examen des activités de la Division. L'incorporation des fonctions de l'Équipe dans les capacités générales du Bureau sera étudiée au moment de la mise au point des propositions à présenter à l'Assemblée générale. Dans l'entretemps, les arrangements expliqués ci-dessous pourraient être pris à l'intention de l'Équipe pour l'année 2008.

II. Plan de travail de l'Équipe pour 2008

3. Les activités de l'Équipe pendant la période de 18 mois terminée le 30 juin 2007 ont été exposées en détail dans le rapport du Bureau susmentionné. Elle consacre dorénavant toute son attention aux grands marchés des missions du maintien de la paix et à d'autres affaires importantes intéressant le Siège. L'expérience enseigne que les enquêtes sur des opérations d'achat vastes et complexes prennent du temps. Elles supposent de surcroît que les personnes qui en sont chargées ont les qualifications, la formation et l'expérience spéciales qu'exigent les investigations sur les cas de fraude, de corruption et de délinquance économique. Le Bureau s'est montré sélectif dans le choix d'un personnel ayant les qualifications et les compétences voulues et a constitué un groupe hautement spécialisé qui a fait ses preuves.

4. Cela étant, il faut prendre des dispositions pour conserver à l'Équipe ses capacités d'investigation en 2008 afin qu'elle puisse s'occuper des affaires dont elle est déjà saisie en attendant l'examen des propositions de renforcement de la Division. Il est prévu que les fonctions fondamentales d'expertise légale seront renforcées en parallèle pendant la période. Le Bureau estime que l'on pourrait ainsi se dispenser des services d'experts de l'extérieur et faire ainsi des économies non négligeables sur le long terme.

III. Prévisions de coûts pour 2008

5. On se souviendra qu'après la création de l'Équipe spéciale en décembre 2006, le Secrétaire général a rendu compte des dispositions particulières prises pour en soutenir les activités (A/61/603). On pensait à l'époque que celles-ci seraient terminées le 31 décembre 2007 et que toute affaire qui n'aurait pas encore fait

l'objet d'une enquête serait alors réglée dans le courant des activités ordinaires de la Division des investigations de 2008-2009. La nature et la portée des activités de l'Équipe justifiaient que ses dépenses soient réparties entre les budgets des opérations de maintien de la paix et le budget ordinaire en fonction de la nature des dossiers traités, et il devait en être question dans les divers rapports d'exécution pertinents. C'est pourquoi aucun crédit supplémentaire n'a été demandé à l'époque.

6. La situation ayant évolué dans le sens indiqué par le Bureau (A/62/272), il faut faire en sorte que le travail puisse se poursuivre au-delà de l'échéance de l'exercice biennal en cours. Il est donc proposé de continuer les activités en 2008 en profitant de l'effectif de la Division des investigations du Bureau, dont les postes vacants seraient utilisés en attendant d'être pourvus pour de bon. Les dépenses seraient financées dans toute la mesure possible par les crédits déjà prévus et il serait rendu compte des résultats de l'opération dans le contexte du budget ordinaire et des rapports d'exécution des budgets de maintien de la paix de la période. Comme on l'a dit, l'incorporation des fonctions de l'Équipe dans les capacités générales du Bureau pendant la deuxième moitié de l'exercice 2008-2009 sera étudiée au moment de la mise au point des propositions à présenter à l'Assemblée générale.

7. Pour ce qui est précisément des ressources qui sont nécessaires en 2008 pour l'Équipe, le montant en est estimé à 4,9 millions de dollars (voir ci-dessous), à comparer avec 3,7 millions de dollars en 2006 et 5,1 millions de dollars (montant estimatif) en 2007.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Dépenses</i>	<i>Dépenses de 2006</i>	<i>Dépenses de 2007 (montant estimatif)</i>	<i>Prévisions pour 2008</i>
Dépenses de personnel (hors postes)	1 964,9	2 952,3	2 993,3
Voyages	417,0	351,2	432,0
Services de consultants	237,1	132,0	–
Services contractuels	698,6	1 181,3	696,0
Dépenses générales de fonctionnement	364,1	446,5	595,8
Mobilier et matériel	7,7	41,2	132,9
Fournitures et accessoires	51,4	16,5	20,0
Total	3 740,8	5 121,0	4 870,0

8. Sur ce montant de 4,9 millions de dollars, le personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) émergeant sous la rubrique « Dépenses de personnel (hors postes) » est à l'origine du gros des dépenses de la période. Le montant de 3 millions de dollars prévu à ce titre permettrait de maintenir l'effectif de 27 personnes de l'Équipe [le Président, 1 investigateur principal, 18 investigateurs, 1 chercheur légiste, 1 administrateur adjoint de 1^{re} classe, 1 informaticien, 1 responsable de l'information, 1 fonctionnaire d'administration et 2 agents des services généraux (Autres classes)]. Les dépenses générales de fonctionnement (595 800 dollars) sont liées à la location de locaux, aux frais de communication et à divers frais de fonctionnement. Le coût du mobilier et du matériel (132 900 dollars) est celui des logiciels et autres articles de bureautique. On estime à 20 000 dollars le

montant nécessaire à l'achat des fournitures et des accessoires. Pour ce qui est des voyages et des services contractuels, les dépenses sont estimées à 432 000 et 696 000 dollars respectivement. Les services contractuels concernent la formation sur place des investigateurs aux fonctions techniques fondamentales comme la collecte et le filtrage des données, qui rendra leurs recherches plus adaptables et plus efficaces en temps réel à mesure qu'ils recueillent des résultats et permettra donc de recourir moins souvent aux consultants. Cette réduction des services de consultants spécialisés dans les recherches légales est d'ailleurs prise en compte dans les prévisions de dépenses.

9. Comme on l'a déjà dit, les dépenses de l'Équipe seront réparties entre les budgets de maintien de la paix et le budget ordinaire. La répartition se fera selon la proportion de 85 % pour les premiers et de 15 % pour le second. Selon les prévisions détaillées ci-dessus, il faudra inscrire 4 139 500 dollars aux budgets de maintien de la paix et 730 500 dollars aux chapitres 29 (Contrôle interne) (627 200 dollars) et 28D (Bureau des services centraux d'appui) (103 300 dollars) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 pour couvrir les besoins opérationnels, la location de bureaux et les dépenses connexes.

10. Les dispositions qui viennent d'être exposées sont de nature temporaire. Or, il faut à long terme mettre des moyens suffisants au service des capacités d'enquête sur les achats et autres irrégularités. Le renforcement de la fonction d'investigation à l'Organisation passera par l'évaluation générale des arrangements à prendre durablement. Les propositions en ce sens s'inspireront des conclusions de l'examen de la gestion globale des risques et des contrôles internes qui fait suite à la résolution 61/245 de l'Assemblée générale. Il est à noter que la mise en place des mesures devant assurer la transparence et l'indépendance des activités de l'Organisation et la responsabilisation de ceux qui en sont chargés est déjà bien avancée, avec la création du Bureau de la déontologie et l'étude du système de responsabilisation qui est en cours. On tiendra certainement compte des leçons tirées du travail de l'Équipe, mais il est probable que les propositions qui seront présentées en vue de renforcer la fonction investigation à l'Organisation s'appuieront sur l'expérience générale acquise face à une gamme beaucoup plus large de questions.

IV. Recommandation

11. L'Assemblée générale voudra peut-être noter que la poursuite des activités de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats entraînera des dépenses supplémentaires de 4 139 500 dollars à imputer sur les budgets de maintien de la paix et de 730 500 dollars à imputer aux chapitres 29 (Contrôle interne) (627 200 dollars) et 28D (Bureau des services centraux d'appui) (103 300 dollars) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, montants qui sont dans la mesure du possible couverts par les crédits ouverts pour cette période et dont il sera fait état dans les rapports d'exécution.